



Santé
Canada Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs
Bureau des substances contrôlées
Mai 2017

Formulaire de demande

Exemption de l'application de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour des raisons médicales en vertu de l'article 56.1 relativement à des activités dans un site de consommation supervisée

Bureau des substances contrôlées
Direction des substances contrôlées
Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs
Santé Canada

Also available in English under the title :

Section 56.1 Exemption for Medical Purposes under the *Controlled Drugs and Substances Act* for Activities at a Supervised Consumption Site

Avis de confidentialité

Les informations personnelles que vous fournissez à Santé Canada sont régies conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cette information est recueillie aux termes de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Elle servira au traitement de votre demande d'exemption de l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances pour des raisons médicales en vertu de l'article 56 relativement à des activités dans un site de consommation supervisée. L'information peut aussi servir à présenter des rapports à la direction. Les renseignements peuvent également être utilisés à des fins de recherche, de planification, de vérification et d'évaluation. Dans certaines situations précises et limitées, vos renseignements personnels pourraient être communiqués sans votre consentement aux organismes d'application de la loi ou aux termes du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les personnes qui ne fournissent pas les renseignements demandés risquent de voir leur demande rejetée. Les modalités de la collecte d'informations personnelles sont décrites sur Info Source, accessible en ligne à l'adresse infosource.gc.ca. En plus d'assurer la protection de vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous donne le droit de consulter vos renseignements personnels et de les faire corriger. Pour en savoir plus au sujet de vos droits ou de nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection des renseignements personnels de Santé Canada au 613-948-1219 ou à l'adresse privacy-vie.privee@hc-sc.gc.ca. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inadéquate.

Ce document devrait être rempli en suivant les instructions fournies dans le Guide Explicatif sur le Formulaire de demande d'exemption de l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances pour des raisons médicales en vertu de l'article 56.1 relativement à des activités dans un site de consommation supervisée.

Les renseignements ci-dessous servent à orienter les demandeurs quant au type d'information qui devrait être fournie. Lorsqu'une information n'est pas disponible, il est important que le demandeur l'indique dans sa demande.

① Déclaration du demandeur

Les informations fournies dans ce formulaire sont exigées par Santé Canada en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances pour la délivrance d'une exemption pour des raisons médicales en vertu de l'article 56.1 relativement à des activités dans un site de consommation supervisée. La collecte et l'utilisation des renseignements personnels respectent la Loi sur la protection des renseignements personnels fédérale. Le refus de fournir les renseignements demandés dans le présent formulaire pourrait entraîner le rejet de la demande.

Je certifie par la présente que les renseignements et les documents à l'appui fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom du demandeur (en caractères d'imprimerie) :

Titre du demandeur (en caractères d'imprimerie) :

Signature du demandeur : _____ Date : _____

② Renseignements sur le demandeur

Pourquoi demandons-nous cette information? Nous avons besoin de cette information pour comprendre qui est le responsable du site de consommation supervisée proposé, afin de savoir avec qui communiquer si nous avons besoin de plus d'informations ou pour discuter de la demande et pour l'attribution de l'exemption finale.

Avec l'adoption récente de modifications de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (C-37), Santé Canada n'exige plus que ceux qui exploitent à l'heure actuelle un site de consommation supervisée approuvé présentent une nouvelle demande lorsqu'ils souhaitent obtenir le renouvellement de leur exemption.

*****S'il s'agit d'une demande de renouvellement, veuillez cocher la case ci-dessous et ne remplir que les sections 1, 8 et 9.**

Il s'agit d'une demande de renouvellement.

Nom du demandeur (nom de famille, prénom(s))					
Titre du demandeur					
Nom de l'organisation du demandeur					
Adresse de l'organisation					
Ville		Province ou territoire		Code postal	
N° de téléphone					
Courriel					
Autres personnes-ressources Veuillez indiquer le nom et les coordonnées (p. ex. n° de téléphone cellulaire, courriel) de toutes autres personnes-ressources)					
Description de l'organisation et des services fournis actuellement (s'il y a lieu)					

③ **description du site proposé**

Pourquoi demandons-nous cette information? Cette information nous permettra de déterminer quelles activités peuvent nécessiter une exemption de la LRDAS et fournira les détails nécessaires à la délivrance de l'exemption elle-même.

Nom du site					
Adresse du site					
Ville		Province ou territoire		Code postal	
N° de téléphone					
Description des services actuellement offerts (s'il y en a) dans ce site					
Description des services que l'on propose d'offrir dans ce site					
Heures d'ouverture proposées pour les services de consommation supervisée P. ex. de 8 h à 20 h, du lundi au samedi					

④ Conditions locales

Pourquoi demandons-nous cette information? Nous avons besoin de cette information pour comprendre les conditions locales qui justifient le besoin du site, ainsi que ses avantages pour la santé publique escomptés pour la communauté dans laquelle il sera situé.

La législation antérieure exigeait que les demandeurs fournissent des preuves scientifiques qui montrent les avantages médicaux des activités des sites de consommation supervisée. Cependant, comme il est reconnu que, lorsqu'ils sont adéquatement créés et entretenus, les sites de consommation supervisée sauvent des vies, ces preuves ne sont plus exigées. L'information sur les urgences de santé publique à proximité du site n'est plus exigée non plus.

Des renseignements sur les sujets suivants, s'il y a lieu, sont joints à cette section de la demande :

La clientèle qui sera ciblée à ce site. Cette information peut comprendre des estimations sur le nombre de personnes qui consomment des substances illicites, les taux de maladies infectieuses liées à la consommation de substances illicites et les décès liés à une surdose de drogues.

Les conséquences possibles des services proposés sur la sécurité publique. Cette information peut comprendre des estimations sur la consommation en public de drogues illicites, les accessoires de consommation de drogues jetés de manière inadéquate et les tendances en matière de crime et de nuisance publique.

Les services de traitement pour toxicomanie offerts sur place ou les services offerts ailleurs, y compris tout accès direct et les programmes axés sur les références à des services spécialisés.

Compte tenu des autres informations fournies dans cette section, une description de la façon dont le site proposé de consommation supervisée offrira des avantages pour la santé et la sécurité publiques.

⑤ Politiques, procédures et sécurité

Pourquoi demandons-nous cette information? Nous avons besoin de cette information pour comprendre comment la santé et la sécurité des personnes sur le site seront prises en charge. Cette information est essentielle au bon fonctionnement d'un site de consommation supervisée.

Les éléments suivants sont joints à cette section de la demande :

- a. Les procédures opérationnelles décrivant les mesures qui seront prises pour minimiser le risque de détournement de substances illicites et tout risque pour la santé et la sécurité des personnes sur le site. Ces informations peuvent être contenues dans une ou plusieurs procédures opérationnelles.

Les politiques ou procédures portant sur les responsabilités du personnel.

Les politiques ou procédures décrivant les mesures de sécurité qui seront prises pour minimiser les risques pour la santé et la sécurité de toutes les personnes qui se trouvent sur le site, incluant la disposition, la perte, le vol et le transfert de substances illicites.

La description des procédures relatives à la tenue des dossiers et aux signalements en ce qui a trait à la disposition, à la perte, au vol et au transfert des substances illicites et des accessoires de consommation de drogues laissés au site.

- b. Un plan d'étage du site.

c. L'orientation donnée par le gouvernement provincial ou territorial pour l'établissement d'un site de consommation supervisée (s'il y a lieu).

⑥ Personnel

Pourquoi demandons-nous cette information? Nous avons besoin de cette information pour nous assurer que les activités du site seront supervisées par un responsable en tout temps. Des vérifications de casier judiciaire sont exigées pour la personne responsable (PR) et les personnes responsables suppléantes (PRS). C'est la pratique courante de demander une vérification du casier judiciaire dans les cas où quelqu'un travaille avec des populations vulnérables. Cette vérification contribuera également au bon fonctionnement de l'établissement.

Les vérifications de casier judiciaire ne sont exigées que pour la PR et les PRS et non pour les autres membres du personnel du site alors que la législation antérieure exigeait des vérifications de casier judiciaire pour tous les principaux membres du personnel.

Renseignements sur la personne responsable (PR)

Nom (nom de famille, prénom(s))	
N° de téléphone	
Courriel	

Les éléments suivants sont joints à cette section de la demande :

Une copie du curriculum vitae de la PR précisant la formation et les études pertinentes qu'elle a suivies.

Une vérification du casier judiciaire canadien de la PR.

Des documents* émis par un corps policier d'un autre pays au sujet de la PR, le cas échéant.

* Si le document n'est ni en français ni en anglais, une traduction certifiée devra accompagner le certificat de la police.

Renseignements sur les personnes responsables suppléantes (PRS) (veuillez faire des copies, au besoin)

Nombre de PRS proposées avec la demande : _____

Nom (nom de famille, prénom(s))	
N° de téléphone	
Courriel	

Les éléments suivants sont joints à cette section de la demande :

Une copie du curriculum vitae de la PRS précisant la formation et les études pertinentes qu'elle a suivies.

Une vérification du casier judiciaire canadien de la PRS.

Des documents* émis par un corps policier d'un autre pays au sujet de la PRS, le cas échéant.

* Si le document n'est ni en français ni en anglais, une traduction certifiée devra accompagner le certificat fourni par la police.

⑦ Lettre et rapport de consultation

Pourquoi demandons-nous cette information? Nous avons besoin de cette information pour comprendre les efforts déployés pour consulter les membres de la communauté afin de les informer de la proposition et veiller à ce qu'ils puissent se faire entendre. Une lettre du ministre provincial ou territorial responsable de la santé ou de la mise en œuvre des sites de consommation supervisée est demandée afin de comprendre comment les activités du site peuvent être intégrées dans le système de santé provincial.

La législation antérieure exigeait également des lettres du gouvernement local, du chef de la police, du professionnel de la santé publique principal et du ministre responsable de la sécurité publique. Ces lettres ne sont plus exigées.

Les éléments suivants sont joints à cette section de la demande :

Le rapport de consultation communautaire et tous les documents connexes.

Une lettre provenant du ministre provincial ou territorial responsable de la santé ou de la prestation des services de consommation supervisée.

⑧ Plan financier

Pourquoi demandons-nous cette information? Nous avons besoin de cette information pour nous assurer que le site dispose des ressources nécessaires à son fonctionnement et son entretien.

L'élément suivant est joint à cette section de la demande :

Plan financier/description du financement.

⑨ Renouvellement (le cas échéant)

Pourquoi demandons-nous cette information? Nous avons besoin de cette information pour comprendre les modifications pertinentes du contexte opérationnel du site.

La législation antérieure exigeait que les sites qui souhaitent renouveler leur autorisation présentent une nouvelle demande complète. Ceci n'est plus exigé.

Les éléments suivants sont joints à cette section de la demande :

Des renseignements supplémentaires portant sur la poursuite des activités sur le site, notamment les changements aux politiques et aux procédures ou les répercussions sur la sécurité et la santé du public.

D'autres opinions ou consultations communautaires (plaintes, rétroaction, réponses, évaluations), le cas échéant.

S'il n'y a aucun changement, veuillez cocher ici.

⑩ Présentation de la demande

La demande peut être envoyée :

Par courriel : exemption@hc-sc.gc.ca

Par la poste : Division des autorisations
Bureau des substances contrôlées
Direction des substances contrôlées
Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs
Santé Canada
161, promenade Goldenrod, AL0300B
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Si vous avez des questions à toute étape du processus de demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 613-954-8287 ou à exemption@hc-sc.gc.ca.